

Réunion du 3 avril 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Jean-Philippe MAURER ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Denis HOMMEL ayant donné pouvoir à Madame Nicole THOMAS, Monsieur Denis SCHULTZ ayant donné pouvoir à Madame Nathalie ERNST

Excusé(s) :

Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Etienne BURGER

**N° CP/2017/158 - 0000 - Administration générale**  
**Proposition de cession de terrains à MOLSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la conclusion d'une promesse synallagmatique d'achat en la forme notariée ;
- décide de la cession au profit de la société LIDL des parcelles cadastrées en section 9 n° 400/16 pour 14,89 ares et n° 432/16 pour 85,11 ares soit une superficie totale de 100 ares pour un montant total de 1 089 577 € ;
- dit que l'acte sera passé en la forme notariée ;

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental habilité à signer les actes afférents à cette cession.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170403-lmc1108625-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 12/04/17